



COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU BASSIN DE BRIVE
9 AVENUE LÉO LAGRANGE
BP 103
19 103 BRIVE-LA-GAILLARDE CEDEX

CONVENTION ENCADRANT LES AIDES AUX ACTIONS DE SOLIDARITÉ INTERNATIONALE

Domaines de l'eau et de l'assainissement



Bénéficiaire : O.N.G « Solidarités International »

Accusé de réception en préfecture
019-200043172-20170905-9-1-CC
Date de télétransmission : 05/09/2017
Date de réception préfecture : 05/09/2017

Juillet 2017

Entre les soussignées :

La Communauté d'Agglomération du Bassin de Brive, représentée par son Président, Monsieur Frédéric SOULIER, dûment autorisé à la signature des présentes par délibération du Conseil Communautaire en date du 17 novembre 2014 et désignée dans ce qui suit par l'appellation : « C.A.B.B »,

Et

L'association sans but lucratif Loi 1901, reconnue d'intérêt général, « Solidarités international » représentée par son Directeur Général, Monsieur Jean-Yves TROY, dûment autorisé à la signature des présentes et désignée dans ce qui suit par l'appellation : « le bénéficiaire »,

Article 1 Objet de la convention

La loi n°2005-95 dite « **Loi Oudin – Santini** » prévoit que les établissements publics de coopération intercommunale peuvent consacrer une partie de leur budget à des actions de coopération internationale dans les domaines de l'eau et de l'assainissement, dans la limite de 1% des ressources affectées aux budgets de ces services.

Conformément au C.G.C.T et suivant les recommandations de la circulaire d'application du 30 avril 2007, l'assiette des fonds pouvant être mobilisés correspond aux recettes propres du service, c'est-à-dire liées aux ventes d'eau aux abonnés et aux collectivités interconnectées.

Par délibération en date du 17 novembre 2014, la C.A.B.B a décidé de soutenir des projets au titre des actions de solidarité internationale et de consacrer annuellement **0,1% des recettes des services d'eau et d'assainissement** à ce type d'actions.

Conformément à l'article 10 de la loi n° 2000-321 relative au droit des citoyens dans leurs relations avec l'administration, et à son décret d'application n° 2001-495, les relations entre la C.A.B.B et les bénéficiaires doivent être encadrées par une convention d'objectif.

La présente convention définit l'objet, le montant, les modalités de versement et de contrôle de la bonne utilisation des fonds alioués par la C.A.B.B au bénéficiaire.

Article 2 Description de l'opération aidée

Intitulé de l'opération : Construction d'un réseau d'adduction d'eau potable pour desservir les habitants de la municipalité de Qachlaq (Liban).

Porteur du projet : L'association Solidarités international.

Localisation : La municipalité de Qachlaq se situe au Nord du Liban, dans le district d'Akkar, à quelques kilomètres de la frontière syrienne (voir annexe 1). La population actuelle est de 588 habitants avec une projection à 832 habitants à horizon 2032.

Description : Le projet vise à améliorer la desserte en eau potable, augmenter le taux de population raccordée au réseau (de 53% à 90%) et améliorer la qualité de l'eau distribuée.

Article 3 Dispositions techniques

Le projet prévoit l'installation d'un réseau d'adduction d'eau potable en PEHD de 5 600 mL, qui sera relié au château d'eau existant de 250 m³, ainsi que l'installation de compteurs d'eau au niveau des habitations.

Pour ce projet, Solidarités international sera en appui à l'Établissement des Eaux du Liban Nord (E.E.L.N) qui assurera la coordination du projet et, par la suite, la gestion des infrastructures nouvelles et existantes.

Le projet prévoit également des campagnes de sensibilisation des populations locales au rôle de l'E.E.L.N ainsi qu'à une gestion raisonnée des ressources en eau.

Les résultats attendus par ce projet sont les suivants :

- ◆ Donner un accès à une eau de qualité et en quantité suffisante, en visant :
 - 90% de la population connectée avec un accès à de l'eau en quantité suffisante,
 - 90% des tests effectués au niveau des habitations répondant à un taux de chlore libre compris entre 0,2 et 0,5 mg/L et une concentration en nitrates < 45 mg/L.
- ◆ Mettre en place un système de gestion de l'eau raisonné et durable par la communauté locale et les autorités gouvernementales de la région, en visant :
 - 100% des techniciens de l'E.E.L.N formés à l'exploitation et à l'entretien du futur réseau d'adduction d'eau potable,
 - 90% des factures émises conformément à la quantité d'eau consommée,
 - 75% des utilisateurs prêts à payer pour avoir de l'eau (→ objectif de 90% de souscription).

Article 4 Dispositions administratives

1. Commencement d'exécution de l'opération

Il est réputé constitué par la déclaration du bénéficiaire informant la C.A.B.B du commencement d'exécution de l'opération ou par le premier acte juridique passé pour la réalisation du projet.

2. Engagements du bénéficiaire

La C.A.B.B sera destinataire des documents et des informations lui permettant de suivre le déroulement de l'opération, notamment tous les documents contractuels complétant ou modifiant les documents initialement remis pour l'instruction de l'opération.

En cas de modification du plan de financement initial, le bénéficiaire de l'aide devra en informer la C.A.B.B.

Le bénéficiaire s'engage à transmettre, sur demande de la C.A.B.B, une copie des marchés et/ou des factures de l'opération aidée ou encore toute pièce nécessaire au contrôle de l'opération.

Article 5 Dispositions financières – Modalités de versement

1. Montant de la subvention

Le montant de l'opération pouvant bénéficier d'une subvention correspond aux dépenses techniques de l'opération dans les domaines de l'eau et de l'assainissement, soit dans ce cas la totalité de l'opération.

Nature de l'aide	Montant de l'opération retenu (€ HT)	Montant de l'aide (€ HT)	
		2016	2017
Exercice			
Subvention du budget eau	<u>260 386 €</u>	1 500 €	500 €
Subvention du budget assainissement		1 500 €	1 000 €
Total :		3 000 €	1 500 €

(*) Budget prévisionnel de l'opération en Annexe 2

Accusé de réception en préfecture
019-200043172-20170905-9-1-CC
Date de télétransmission : 05/09/2017
Date de réception préfecture : 05/09/2017

2. Conditions de versement de l'aide

Le concours de la C.A.B.B n'est définitivement acquis que sous réserve du respect des prescriptions relatives à l'eau prévues par la réglementation en vigueur.

La C.A.B.B se réserve le droit de réduire le montant de son aide, de l'annuler ou de demander un remboursement partiel ou total des sommes versées, dans un délai de 3 mois à compter de la demande, dans le cas où :

- le montant effectif des dépenses est inférieur au montant de l'aide allouée,
- les résultats attendus à l'article 3 ci-dessus n'ont pas été atteints.

3. Modalités financières de versement de l'aide

Le versement de la subvention sera effectué annuellement, après le vote des budgets, sur demande écrite du bénéficiaire et impérativement avant le 31 décembre de l'exercice.

Il sera conditionné à la fourniture d'un document justifiant de la date de début de l'opération tel que défini à l'article 4-I et d'un relevé d'identité bancaire ou de l'identification de la perception concernée.

Article 6 Publicité de l'aide

Le bénéficiaire s'engage à mentionner la C.A.B.B et à faire clairement apparaître sa contribution financière dans toutes les actions de communication liées à l'objet de la présente convention.

Le bénéficiaire s'engage à porter le logo de la C.A.B.B, sur la couverture du rapport de restitution de l'opération et sur toute publication en découlant.

Article 7 Durée de la convention

La convention prend effet dès sa signature et pour les exercices 2016 et 2017.

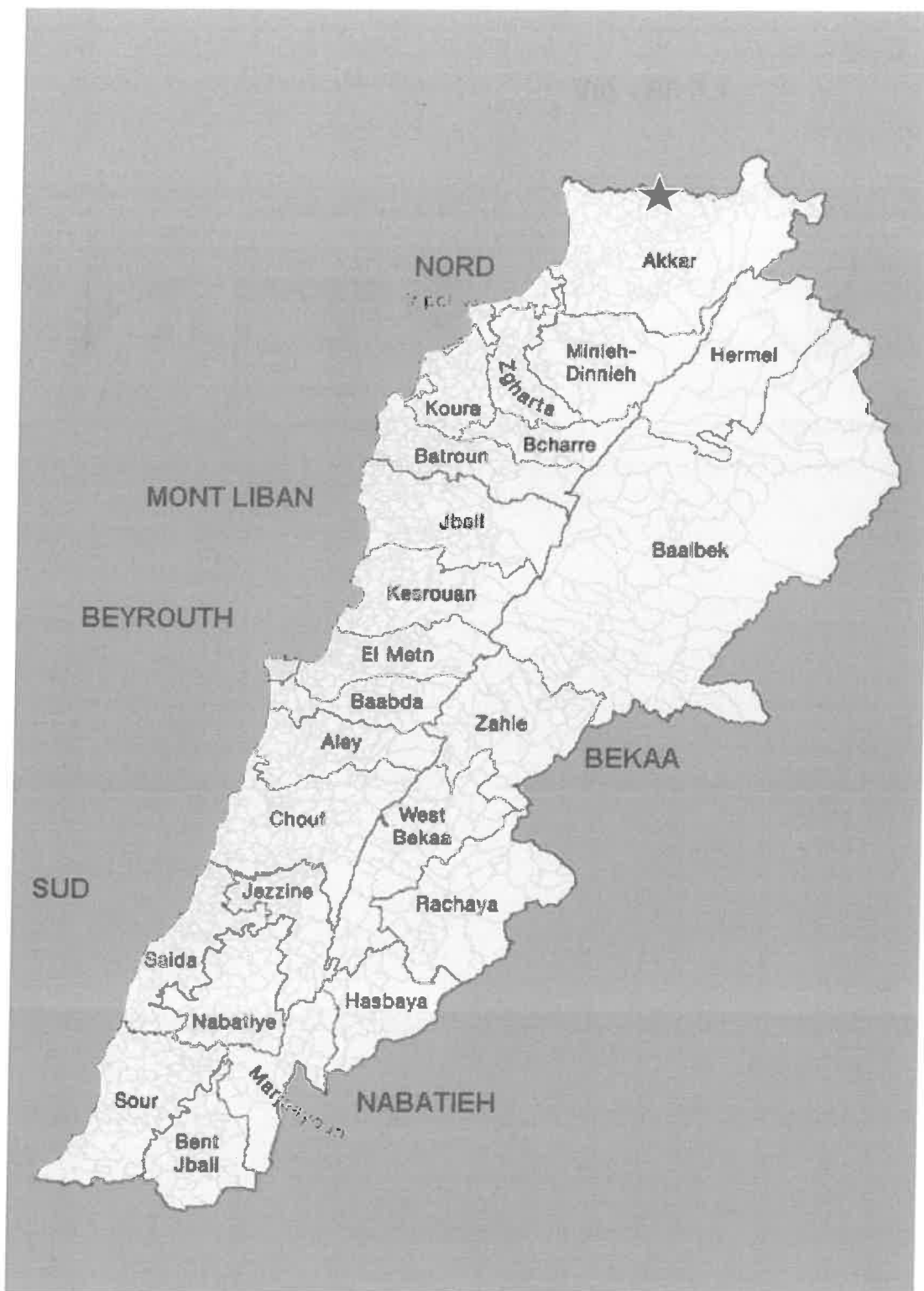
En cas de non-respect des engagements, la présente convention pourra être résiliée, par l'une ou l'autre des parties, sous réserve d'un préavis de trois mois.

Article 8 Annexes à la convention

- Annexe 1 : Localisation de l'opération
- Annexe 2 : Fiche descriptive de l'opération et budget prévisionnel

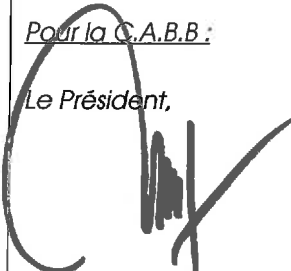

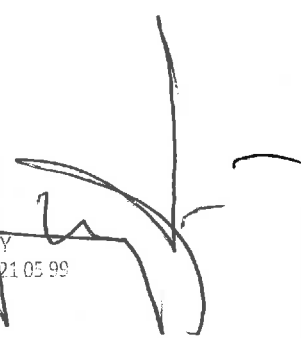
Accusé de réception en préfecture
019-200043172-20170905-9-1-CC
Date de télétransmission : 05/09/2017
Date de réception préfecture : 05/09/2017

Annexe 1 : Localisation de l'opération



Accusé de réception en préfecture
019-200043172-20170905-9-1-CC
Date de télétransmission : 05/09/2017
Date de réception préfecture : 05/09/2017
6

Fait en 3 exemplaires, dont 2 conservés par la C.A.B.B,

<p>A..... <u>Bouive</u>..... Le..... 17 JUL. 2017.....</p> <p><i>Lu et accepté</i></p> <p><u>Pour la C.A.B.B.:</u> <i>Le Président,</i></p>  <p>Frédéric SOULIER</p>	<p>A..... <u>Clichy</u>..... Le..... <u>01.08.2017</u>.....</p> <p><i>Lu et accepté</i></p> <p><u>Pour le Bénéficiaire.:</u></p> <p><i>Le Directeur Général,</i></p>  <p>SOLIDARITÉS INTERNATIONAL</p> <p>89 rue de Paris - 92140 CLICHY Tél : +33(0)1 80 21 05 05 - Fax : +33(0)1 80 21 05 99 www.solidarites.org</p>  <p>Jean-Yves TROY</p>
---	---

Accusé de réception en préfecture
019-200043172-20170905-9-1-CC
Date de télétransmission : 05/09/2017
Date de réception préfecture : 05/09/2017



Coopération internationale
Construction d'un réseau d'eau potable pour les
588 habitants de Qachlaq



Figure 1 : situation du village de Qachlaq (pour rouge) et du district du Akkar, à la frontière syrienne

Durée du projet : 24 mois au total

Janvier - Décembre 2016 : Phase d'étude

Mars - Décembre 2017 : Construction envisagée

Population bénéficiaire : 588 bénéficiaires directes

Objectif spécifique : Construction d'un réseau d'eau potable dans la municipalité de Qachlaq (district d'Akkar).

Résultats attendus :

R.1 : la population de la municipalité de Qachlaq a accès à de l'eau de qualité et en quantité suffisantes.

R.2 : le système de gestion de l'eau est durable. La communauté et les autorités gouvernementales se le sont appropriées.

R.3 : la communauté s'engage dans un système de gestion raisonné de l'eau

Principales activités du projet :

- Construction d'un réseau d'eau relié au réseau existant
- Renforcement des capacités de l'Etablissement des eaux du Liban Nord

Montant global du projet : 260 386 euros

Participation souhaitée de l'Agglomération du Bassin de Brive-la-Gaillarde : 13 019 €
(voir plan de financement)

Montant à demander à l'AEAP : 104 154 €

SOMMAIRE

1. SOLIDARITÉS INTERNATIONAL au Liban
2. Contexte de l'intervention
3. Descriptif du projet
4. Gestion du projet
5. Mise en avant du partenariat
6. Budget et plan de financement

Accusé de réception en préfecture
019-200043172-20170905-9-1-CC
Date de télétransmission : 05/09/2017
Date de réception préfecture : 05/09/2017

1. SOLIDARITÉS INTERNATIONAL AU LIBAN

SOLIDARITÉS INTERNATIONAL (SI) travaille depuis 2013 au Liban sur des programmes humanitaires visant à améliorer les conditions de vie des réfugiés syriens dans le Nord du Liban, zone la moins développée du Pays qui accueille plus d'un tiers des populations fuyant la Syrie. Dès 2014, SOLIDARITÉS INTERNATIONAL a aussi mis en œuvre des projets auprès des populations hôtes dans le nord du Pays, car l'impact de la crise syrienne sur la distribution d'eau ainsi que les installations d'assainissement est très important.

Expert des programmes d'accès à l'eau, l'hygiène et l'assainissement, SOLIDARITÉS INTERNATIONAL travaille à la réhabilitation/construction d'infrastructures d'approvisionnement en eau dans les municipalités du Nord du Liban, main dans la main avec l'Etablissement des Eaux du Liban-Nord (EELN).

Dans le cadre de ce partenariat, l'EELN et SI ont élaboré en 2015 un projet visant à construire un réseau d'eau dans 3 villages mitoyens du District D'Akkar - Qachlaq, Aamaret el Bikat et Ouadi el Haour. Ces villages ont été choisis, car priorisés dans le schéma directeur régional de l'EELN. Signé en janvier 2016, ce projet est financé par l'Union Européenne. Toutefois, le budget disponible permet uniquement de financer le projet dans les villages d'Aamaret el Bikat et de Ouadi el Haour, ainsi qu'une partie du projet dans le village de Qachlaq.

C'est pourquoi, SOLIDARITÉS INTERNATIONAL souhaite solliciter Brive la Gaillarde et L'Agence de l'Eau Adour Garonne dans le cadre de la loi Oudin-Santini pour boucler le plan de financement du projet et de construire le réseau dans le village de Qachlaq.

2. CONTEXTE DE L'INTERVENTION

Dans le gouvernorat du Liban-Nord, suite à l'urbanisation rapide qui a suivi la fin de la guerre civile dans les années 90, les investissements dans les infrastructures d'approvisionnement en eau n'ont pas été suffisants; cela explique que seulement 53% de la population soit connectée au réseau d'eau potable dans le district d'Akkar, alors que la moyenne nationale est de 85%.

Les quantités produites ne sont toujours pas suffisantes pour les foyers connectés, et la qualité de l'eau n'est pas systématiquement assurée, à cause de pollutions ponctuelles des nappes phréatiques, aux pesticides notamment. Ces dysfonctionnements découragent les consommateurs de souscrire au réseau d'eau public, et limitent ainsi le recouvrement des coûts.

Le faible taux de connexion, couplé à un taux de recouvrement bas, explique que l'Etablissement des Eaux du Liban-Nord n'ait pas les ressources nécessaires pour, à la fois entretenir le réseau existant, et l'étendre aux villages qui ne sont pas encore raccordés. C'est pourquoi, fort d'expériences similaires en Haïti, RDC et Bangladesh de construction d'infrastructure en eau et assainissement et de mise en place de système autoportée et durable avec les communautés, SOLIDARITÉS INTERNATIONAL a porté ce projet devant l'Union Européenne pour créer un réseau dans ces trois villages.

Initialement, les schémas directeurs de reconstruction qui ont suivi la guerre civile prévoyaient l'extension du réseau d'approvisionnement en eau potable au district d'Akkar et incluaient Aamaret el Bikat, Ouadi el Haour et Qachlaq. Certaines infrastructures ont été construites mais le manque de ressources de l'EELN n'a pas permis leur mise en fonctionnement ni leur entretien. Ainsi, à Aamaret el Bikat, au Sud de la commune, se trouve un château d'eau de 250m³, construit durant cette période, qui n'a jamais servi. A noter qu'après des réhabilitations minimales, ce château d'eau permettra de stocker la quantité d'eau nécessaire pour un approvisionnement en eau des trois municipalités.



Figure 2 : Château d'eau non-connecté de 250m³ en cours de réhabilitation en aval d'Aamaret el Bikat

L'EELN fait actuellement des efforts importants pour centraliser la gestion de l'eau, améliorer la qualité du service public, réduire le nombre de sources privées non réglementées, et travaille avec des partenaires, dont SI, pour identifier et mener des projets d'extension du réseau priorisé dans le Schéma Directeur Régional de l'EELN.

3. DESCRIPTIF DU PROJET

3.1. BENEFICIAIRES

Avec une population actuelle de 588 habitants et un facteur de croissance de la population de 1,75% par an, la population de Qachlaq atteindra 832 personnes à l'horizon 2036, d'après les calculs. Le réseau a été dimensionné pour un débit adéquat à ces estimations.

3.2. RESULTATS ATTENDUS & INDICATEURS DE RESULTAT

Résultat 1: La population de la commune de Qachlaq a accès à de l'eau de qualité et en quantité suffisantes.

Indicateurs :

- 90% de la population connectée au réseau d'eau a accès à de l'eau en quantité suffisante.

- 90% des tests effectués au niveau des habitations répondent à un niveau de chlore résiduel libre compris entre 0,2 et 0,5 mg/L et une concentration de nitrate inférieure à 45 mg/L¹.
- 90% des consommateurs paient leur souscription à l'EELN.

Résultat 2: Le système de gestion de l'eau est durable et appartient à la communauté et aux autorités gouvernementales de la région.

Indicateurs :

- 100% des techniciens ont été formés à l'exploitation et l'entretien du système d'adduction de l'eau.
- 100% des techniciens de l'EELN s'occupent de l'exploitation et de l'entretien nécessaires du système.
- 90% des factures sont émises conformément à la quantité d'eau consommée.
- Un Comité Municipale de Gestion de l'Eau est créé et formé.

Résultat 3 : La communauté s'engage dans un système de gestion raisonné de l'eau

Indicateurs :

- 75% des utilisateurs comprennent le rôle de l'EELN 75% des utilisateurs sont prêts à payer pour avoir de l'eau
- 75% des utilisateurs reconnaissent la nécessité d'avoir une véritable gestion de la quantité d'eau disponible

3.3. ACTIVITES MISES EN ŒUVRE DANS LE CADRE DE CE PROJET

3.3.1 Réseau souterrain :

La partie technique des travaux consiste à installer un réseau d'adduction d'eau enterré afin d'approvisionner la population de Qachlaq en eau potable. La conception du réseau a notamment été faite en lien avec l'EELN, et la population.

Pour connecter les trois villages, le réseau principal sera relié au château d'eau. Pour la municipalité de Qachlaq, 4 430 mètres linéaires de canalisations du réseau d'eau seront posées dans un premier temps. De ce réseau principal, 1 170 mètres linéaires seront nécessaires pour raccorder l'ensemble des ménages de la municipalité ciblée. Enfin, des compteurs d'eau seront posés au niveau des habitations.

La répartition du travail se fera comme suit (voir détails dans 4.1) : des entrepreneurs locaux seront engagés pour mener la partie consacrée au génie civil, tandis que les ingénieurs de SI seront chargés de surveiller et garantir la bonne réalisation et l'avancement des travaux. De la même façon, l'EELN sera responsable d'établir le raccordement des ménages, tandis que SI fournira le matériel nécessaire à ces raccordements (compteurs d'eau, tuyaux, accessoires).

¹ Standard Libanais

3.3.2 Gestion du système :

Afin de poser les fondements nécessaires à la réussite du projet, SI inclue au maximum les communautés afin d'assurer l'engagement nécessaire de la part de la population visée. Les communautés, suite à une perte de confiance due notamment à un manque de communication avec les autorités, ne sont pas habituées à apporter leur soutien aux services gouvernementaux (que ce soit sous forme de taxes ou de paiements directs). D'où l'importance d'avoir un acteur intermédiaire avec de l'expérience tel que SOLIDARITÉS INTERNATIONAL dès le début du projet, pour permettre le dialogue entre les différentes parties prenantes du projet, acteur qui est bien accepté dans la zone d'intervention et qui a l'expérience de projets similaires.

La priorité pour SOLIDARITÉS INTERNATIONAL sera d'assurer la compétence et la redevabilité des entités responsable de l'entretien et du fonctionnement des réseaux. Pour ce faire, SI sera en appui à l'EELN (voir 3.3.3 et 3.3.4 *infra*). Cela permettra un regain de confiance de la population envers l'Etablissement des Eaux du Liban-Nord.

Les tests de qualité de l'eau sont faits conjointement avec l'EELN. La gestion commune de ces test sera le point départ pour la collaboration future entre l'EELN et les autorités locales. Cette activité participative tend à devenir un bon indicateur du niveau de confiance justement, entre les différents interlocuteurs et la population. Cette démarche s'inscrit dans une approche inclusive afin de consolider l'aspect durable de la gestion de l'eau.

3.3.3 Rôle de l'Etablissement des Eaux du Liban Nord :

Le projet intègre l'EELN en tant que coordinateur du projet mais anticipe également sa fonction future de propriétaire des infrastructures et de responsable du réseau d'alimentation en eau. En effet, l'objectif de SI est de permettre une appropriation totale du projet, à la fois technique et financière, par l'établissement public et l'intégration du projet dans le plan régional et ainsi assurer la pérennité des actions.

SI soutient l'EELN dans la rédaction, la publication et la mise en œuvre d'un plan d'affaire durable basé sur le recouvrement des coûts grâce à la souscription des ménages à un abonnement payé régulièrement et dépendant de la consommation en eau. À terme, l'EELN sera responsable de la facturation précise des ménages et de la collecte des paiements, et détiendra ainsi les ressources financières nécessaires à un système de maintenance optimal. De plus, cette source de revenu collectée par ses soins permettra une anticipation de l'augmentation de la population et donc de l'extension du réseau à de nouvelles habitations.

Enfin, dans le but d'assurer la durabilité du programme, SI prévoit des actions de renforcement des capacités des acteurs impliqués. D'une part, SI forme les équipes de l'EELN à la gestion et à la maintenance des infrastructures. Cette formation concernera le fonctionnement des pompes, la détection de blocage ou de fuites et les réparations correspondantes. Cet ensemble de savoirs techniques permettra la réduction des coûts de fonctionnement et renforcera la promotion de la gestion durable des ressources en eau.

D'autre part, l'EELN et les municipalités partenaires travailleront à la mise en place d'un plan de gestion plus global intégrant les coûts de fonctionnement, les besoins en ressources humaines, les

équipements et le matériel nécessaires ainsi que les procédures standards à appliquer.

3.3.4 Mobilisation Communautaire :

Le travail mené par SI consiste notamment à faciliter et encourager la communication entre toutes les parties prenantes du projet et à améliorer les systèmes de gestion de l'eau, afin d'augmenter leur efficacité, et de maximiser les souscriptions au réseau au niveau des ménages et de régler le problème de recouvrement des coûts.

Le principal élément de cette stratégie est d'identifier les possibles points de blocages qui préviendraient la souscription des différents ménages au réseau géré par l'EELN. Cinq sessions de formation avec la participation de l'EELN permettront à la population de Qachlaq de cerner le cycle de gestion de l'eau. Ces sessions de formations sont complétées par une présence régulière de « mobilisateurs communautaires » de SI dans les trois municipalités visées. Stimuler l'implication des communautés en amont et en aval du projet garantit une durabilité des infrastructures.

4. GESTION DU PROJET

4.1. PRINCIPALES PHASES DU PROJET

Le projet dans son ensemble vise à construire un réseau d'eau potable durable dans le village de Qachlaq, Aamaret el Bikat et Ouadi el Haour. Certaines phases du projet, telles que la conception par exemple, ont été mutualisés.

CONCEPTION (JAN-DEC 2016)

La coopération entre SOLIDARITÉS INTERNATIONAL et l'Etablissement des Eaux du Liban-Nord est actée en janvier 2016. La première phase a consisté à concevoir les plans du réseau. Pour les concevoir, trois études ont été menées :

1. Etude hydrogéologique : Elle a été menée pour un cabinet d'ingénierie libanais pour déterminer les sources d'eau avec un rendement suffisant pour un forage. Cette étude est disponible sur demande.
2. Relevé topographique : il a été effectué par un topographe certifié originaire de la région du Liban-Nord. Ce relevé topographique nous a permis de nous assurer que la hauteur du château d'eau existant permettait la distribution en eau par gravité. Il a également permis de collecter les données topographiques nécessaires à la réalisation des calculs de dimensionnement.
3. Dimensionnement du réseau : il a été commandité au Bureau Technique pour le Développement, afin de délimiter la configuration optimale des lignes d'approvisionnement en eau, et de fournir des données pour les calculs de pression et de pertes de charges qui peuvent être anticipées sur le système. Cette étude intègre également les informations données par les autorités libanaises qui annoncent une augmentation de la population et donc une expansion toujours croissante de l'urbanisation à l'horizon 2036.

Le design du réseau a été validé par L'EELN et accepté par la population et tient compte de l'étude démographique pour 2036. À Qachlaq, 4 430 mètres linéaires seront nécessaires pour répondre aux besoins des 588 habitants (le plan du réseau d'eau de Qachlaq est en annexe 1). L'eau sera puisée dans les sources qui ont été identifiées et pompée dans le château d'eau², construit dans les années 90, que SI va réhabiliter.

CONSTRUCTION (MARS-DEC 2017)

Suite à la validation de la conception du réseau par l'EELN, SOLIDARITÉS INTERNATIONAL a lancé un appel d'offres pour les trois villages, séparés en 3 lots différents. L'appel d'offre sera finalisé en novembre 2016 et l'entrepreneur sera sélectionné en décembre. Les travaux débuteront à Aamaret el Bikat, Ouadi el Haour en Janvier 2017.

Une fois le plan de financement bouclé pour Qachlaq, les travaux pourraient débuter en mars 2017 et incluront la pose de 4 430 mètres linéaires de canalisation, les 1170 mètres linéaires de tuyaux nécessaires au raccord des ménages ainsi que les différents accessoires permettant une alimentation continue et sans interruptions en eau. La connexion au ménage sera prise en charge par l'Etablissement des Eaux du Liban-Nord et les matériaux nécessaires seront fournis par SOLIDARITÉS INTERNATIONAL

En mars 2017, l'entrepreneur sélectionné commencera par l'excavation de 4450 mètres linéaires de tranchées pour permettre l'installation des canalisations en polyéthylène haute densité ainsi que les regards pour les différents accessoires (ventouses, clapet anti-retours, vanne régulatrice de pression, etc). Le bordereau estimatif de quantité est consultable en p.12 de ce document.

² La réhabilitation sera financée par l'U.E



Figure 3 : configuration du réseau d'eau des trois villages. Le réseau de Qachlaq est en bleu

MOBILISATION COMMUNAUTAIRE (JAN 2016-DEC 2017)

SOLIDARITÉS INTERNATIONAL a lancé des campagnes de sensibilisation au sein des populations. Ces campagnes permettent de détailler la construction d'un réseau d'eau et le rôle de l'EELN. Il s'agit de mobiliser la communauté en l'impliquant dans la conception du réseau d'eau..

Tout au long du projet, SOLIDARITÉS INTERNATIONAL dispensera également des sessions d'informations sur la gestion de l'eau au niveau des habitants lors de la construction du réseau ayant deux finalités :

- L'assurance de la compréhension des rôles et responsabilités de l'EELN
- La sensibilisation à une gestion raisonnée des ressources en eau.

RENFORCEMENT CAPACITES EELN (JAN 2016-DEC 2017)

SI forme également l'EELN dans la gestion du réseau, allant de la maintenance technique au recouvrement des coûts. L'EELN sera chargée de raccorder les ménages. Les tuyaux et les accessoires nécessaires (compteurs d'eau, robinet, etc) sont inclus dans l'appel d'offre fait par SOLIDARITÉS INTERNATIONAL.

A la fin des travaux, l'EELN prendra en charge le réseau, dans son fonctionnement, le recouvrement des coûts, et la maintenance afin d'assurer un accès à l'eau potable sur le long terme. Le projet

rentre ainsi dans le Schéma Directeur Régional et permettra d'améliorer les compétences de l'EELN pour continuer d'étendre le réseau à d'autres villages dans la région du Liban-Nord.

4.2. DIMENSIONNEMENT RH

Pour mener à bien ce projet dans le village SOLIDARITÉS INTERNATIONAL dispose de ressources humaines adéquates sur le budget de l'Union Européenne. Ce sont ces mêmes ressources qui géreront le projet dans la municipalité de Qachlaq.

L'équipe dédiée au projet comprendra :

- un **responsable de programme (et son équipe opérationnelle)** basé à Halba (sous-préfecture du Akkar). Son travail comprend le suivi des activités, des indicateurs liés aux activités et le suivi budgétaire.
- un **coordinateur terrain**, basé à Halba, qui est responsable de la coordination générale, du développement et de la mise en place du projet, ainsi que de la sécurité. Il représente SI lors de la communication avec le gouvernement, les autres agences humanitaires, les bailleurs et les bénéficiaires.

Cette équipe sera soutenue par nos équipes au Liban :

- un **coordinateur EHA**, qui supervise les aspects techniques de la mise en place du projet et s'assure de la coordination au niveau national (voire local si nécessaire).
- le **département Logistique**, dont les tâches principales consistent s'occuper de tout l'approvisionnement de nos projets au Liban
- le **département Administratif** est chargé de s'assurer le suivi financier et administratif de nos projets
- le **département Suivi, Evaluation, Redevabilité et Apprentissage** qui gèrera la conception et la mise en place du plan de monitoring et évaluation.

Et recevra un appui technique du siège :

- le **DESK**, qui gère la stratégie et le suivi de nos activités au Moyen Orient
- un **Département Technique et Qualité des Programmes (DTQP)** est également présent au siège afin de développer de nouveaux outils de suivi qualitatif des programmes.
- du **département d'audit interne** qui suit l'application de nos procédures sur le terrain

4.3. SUIVI ET EVALUATION

Au Liban, SI possède un département dédié au suivi, à l'évaluation, la redevabilité et l'apprentissage (SERA). Ce département a une fonction de soutien aux programmes ; il est chargé de suivre et évaluer les activités, et d'apporter un soutien technique pour les processus de redevabilité et de capitalisation.

Différents outils seront mis à la disposition des équipes programmes, tels qu'un cadre de suivi et évaluation et des outils de collecte de données. Les outils et méthodologies sont mis à jour selon les leçons tirées des missions précédentes, et la valeur ajoutée des différentes méthodes (qualitative ou

quantitative par exemple) est analysée pour sélectionner les outils de suivi et évaluation les plus adaptés.

Des éléments de suivi sont également prévus pendant la mise en place des activités. Un suivi régulier sera également mis en place afin d'évaluer les méthodes, mesurer leur impact, et réajuster le programme si besoin. Des études sont prévues au niveau des ménages et plus largement au niveau des villages, des groupes de discussion seront organisés pour mesurer de façon approfondie les effets du projet, et un suivi de l'évolution du contexte et des habitudes des communautés est également prévu afin de déterminer leur niveau d'engagement.

5. Mise en avant du partenariat

SOLIDARITÉS INTERNATIONAL met un point d'orgue à mettre en avant le partenariat avec les collectivités qui la soutiennent.

5.1. IMPLICATION DE VOTRE COLLECTIVITE DANS LE PROJET

La transparence étant un principe fondateur de nos actions, un rapport final narratif et financier sera spécialement rédigé pour votre agglomération de Brive-la-Gaillarde, et des points d'étapes réguliers seront organisés.

SOLIDARITES INTERNATIONAL et votre Communauté d'Agglomération peuvent convenir d'une intervention à votre siège à Brive-la-Gaillarde, où nos équipes feront une restitution du projet devant l'ensemble du Conseil.

Enfin, nous pourrions organiser une visite de terrain, avec la rencontre de nos équipes sur place, des autorités locales et de la population bénéficiaire. Vous pourrez ainsi observer comment nos actions se sont mises en place, et surtout, comment la communauté, l'EELN, et le CGE reprennent la gestion de l'eau potable à leur compte pour un usage durable.

Ces premières rencontres pourraient éventuellement constituer un premier pas vers la coopération directe avec les collectivités locales libanaises et participer du rayonnement international de la Communauté d'agglomération de Brive-la-Gaillarde.

5.2. COMMUNICATION

Nous mettrons en avant le partenariat dans les supports de l'association : Rapport Annuel 2016 et 2017, Journal des Donateurs (46 566 abonnés) et newsletter mensuelle qui touche plus de 123 000 abonnés, ainsi que notre site internet.

A votre demande, nous pourrions mettre en avant le partenariat sur les supports de votre collectivité : lettre d'information, chaine Youtube, journal municipal de l'agglomération... Ces mises en avant permettront aux habitants de votre territoire de suivre ce projet, démonstration du « mieux vivre ensemble ».

Nous pouvons rédiger un article de presse, en lien avec vous, dans un journal régional ou une revue spécialisée de votre choix, tels que Le Populaire ou La Montagne. Cela permettra de donner une plus grande visibilité à notre collaboration sur l'ensemble de la région.

6. BUDGET ET PLAN DE FINANCEMENT

6.1. BUDGET

Coûts	Unité	Quantité	Coût unitaire moyen (EUR)	Coût total (EUR)
1. Matériel				238 806 €
4450 ml de route excavée pour tuyaux	mètre linéaire	4 450	0,9	4 045
Réseau d'approvisionnement principal : achat tuyaux PEHD PN 16 : - 3395 ml de 63 mm - 515 ml de 75 mm - 390 ml de 90 mm - 130 ml de 110 mm	mètre linéaire	4 430	3,8	16 960 €
Pont ou ponceau de traverse	nombre	2	1818,2	3 636 €
Réseau d'approvisionnement principal : installation tuyaux : - 4430 ml de tranchées - 4430 ml de sable d'assise - 4430 ml de tuyaux posés - 4430 ml de remblaiement	mètre linéaire	4 430	12,0	53 355 €
Raccord aux ménages: achat et installation tuyaux PEHD PN 16: - 1100 ml de 20 mm - 70 ml de 25 mm - 1170 ml de tranchées - 1170 ml de sable d'assise - 1170 ml de remblaiement	mètre linéaire	1 170	6,7	7 884 €
Blindage béton armé des supports tuyauteries - 1 m3 C20 blindage - 1 m3 C25 support réseau pour traverse rivière - 15 m3 C25 pour fixation tuyaux	mètre cube	17	177,0	3 009 €
Compteur d'eau PN16: - 1 compteur DN 80 mm - 1 compteur DN 20 mm - 171 compteurs DN 16 mm - coffrage compteur d'eau	unité	388	23,2	9 005 €
Accessoires pour le raccord des ménages: - 107 colliers de serrage réseau principal - 36 vannes PN16 réseau principal - 6 ventouses - 1 vanne de régulation de pression - 12 modules de nettoyage PN16 DN 40mm - 37 regards préfabriqués ou coulés sur place pour vannes - Raccord aux ménages (vannes, soupapes antiretour, soupapes d'arrêt, robinets)	unité	918	93,1	85 420 €
Tests et mise en service du réseau	mètre linéaire	4 537	0,7	3 054 €
Remise en état de la chaussée excavée	unité	3605	14,5	52 436 €
2. Formation				4 545 €
Mobilisation communautaire	événement	5	909,1	4 545 €
Sous-total				243 351 €
Coûts indirects (7%)				17 035 €
Budget total				260 386 €

Accusé de réception en préfecture
019-200043172-20170905-1-CC
Date de télétransmission : 05/09/2017
Date de réception préfecture : 05/09/2017

6.1. PLAN DE FINANCEMENT

Le coût global du projet : 286 424 €

Le plan de financement de l'opération :

- Union Européenne : 143 212 € (55,0%)
- Agglomération de Brive-La-Gaillarde : 13 019 € (05,0%)
- AE Adour-Garonne : 104 154 € (40,0%)

Pour boucler ce plan de financement, SOLIDARITÉS INTERNATIONAL souhaite solliciter Brive-la-Gaillarde et l'Agence de l'Eau Adour-Garonne (AEAG) via la loi Oudin Santini.

C'est pourquoi nous aimerions solliciter une subvention à hauteur de 13 019 € de l'Agglomération du Bassin de Brive-la-Gaillarde, soit 5% du montant total du projet, afin d'avoir l'effet de levier nécessaire auprès de l'Agence de l'eau Adour-Garonne.

Si le montant disponible est inférieur au montant nécessaire, nous pourrions envisager des solutions alternatives pour faire participer votre municipalité au projet d'accès à l'eau dans la commune de Qachlaq en demandant à l'agence de réduire le levier nécessaire pour pouvoir effectuer une demande.

Accusé de réception en préfecture
019-200043172-20170905-9-1-CC
Date de télétransmission : 05/09/2017
Date de réception préfecture : 05/09/2017